

COMMISSION pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à obtenir la concession de décorations supplémentaires pour les militaires des armées de terre et de mer employés au Tonkin et dans l'Annam. (N° 42, session 1886. — Nommée le 23 février 1886.)

MM.

- | | | | |
|-----------------|----------|-----------------|---|
| 1 ^{er} | BUREAU : | MARQUIS. | — |
| 2 ^e | — | TÉZENAS. | — |
| 3 ^e | — | AMIRAL VÉRON. | — |
| 4 ^e | — | ISAAC. | — |
| 5 ^e | — | VELTEN. | — |
| 6 ^e | — | BROSSARD. | — |
| 7 ^e | — | ÉMILE GAYOT. | — |
| 8 ^e | — | MASSÉ (Nièvre). | — |
| 9 ^e | — | HALGAN. | — |



[Faint, illegible handwritten text]

A

Séance du 27 février 1885

La Commission est au complet

M. Béjanc est élu président, M. Saac, secrétaire.

M. Béjanc rend compte de ce que s'est passé dans son bureau. Il acquiesce entièrement au projet de gouvernement, tout en faisant des réserves quant au procédé que l'on veut à l'avenir fréquemment au Parlement de décrets supplémentaires.

M. Faillon dit que dans son bureau on a trouvé aussi qu'il était donné trop de crédits à l'occasion du Budget.

M. Saac dit que dans son bureau on a fait des observations au sujet du mode de distribution des crédits qui ont été accordés à l'occasion de fait spécial. Il est arrivé par exemple, que à l'occasion des Espagnols, des crédits ont été accordés à des personnes qui avaient pu faire très indirectement à des Espagnols, alors que d'autres personnes qui avaient encouru avaient été ~~très indirectement~~ complètement oubliés.

M. Macé dit qu'il a reçu une pétition d'un ancien officier demandant qu'un amendement soit fait au sujet de fait de guerre de Cuba. Il croit que cet amendement ne peut pas être proposé.

M. Béjanc est nommé rapporteur.

La séance est levée à deux heures 1/2

Le Président

Le Secrétaire

Lévesque

A. Saac